



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 janvier 2022

Application d'EGAlim 2 et négociations commerciales : le monde agricole n'attendra pas !

Durant le comité de suivi de ce jeudi 27 janvier, Christiane Lambert et Samuel Vandaele ont relayé avec force la colère qui gronde dans les campagnes face à l'attitude des acheteurs de la grande distribution qui refusent de prendre en compte la totalité de l'envolée des charges. Alors que la mobilisation #TransparenceGMS du réseau FNSEA/JA prend de l'ampleur, il est plus qu'urgent d'appliquer le nouveau cadre législatif.

Les constats sont clairs : les négociations ont pris du retard et certaines pratiques déloyales perdurent. À titre d'exemple, le démarrage des négociations sur la base du tarif de l'année passée plutôt que sur la base des demandes légitimes du fournisseur, les déductions d'office de pénalités logistiques sans proportionnalité de leur montant avec le tarif ou encore les éternelles menaces de déréfèrement! La DGCCRF a d'ores et déjà relevé certaines pratiques, il est donc venu le temps de passer des constats aux sanctions sans délai.

Autre fait, le discernement des distributeurs dans la manière de conduire leurs négociations en fonction de la taille des fournisseurs. Le discernement est aussi le maître mot des actions syndicales FNSEA/JA : des magasins qui poursuivent la destruction de valeur en organisant des braderies de produits alimentaires ou ceux qui trompent le consommateur en matière d'affichage de l'origine font clairement l'objet de la surveillance organisée par notre réseau car ces pratiques n'ont que trop duré ! Il n'est pas acceptable de constater par exemple que de la viande de porc est commercialisée à des prix dérisoires. La défense du pouvoir d'achat n'excuse pas tout et les agriculteurs ne peuvent pas en être les victimes ! Aussi, les transformateurs doivent prendre leurs responsabilités et ne pas envoyer de mauvais signaux sur les prix.

Enfin les négociations commerciales en cours ne sont pas le seul débouché des produits agricoles sur le marché intérieur, la loi EGAlim 2 ayant également prévu un nouveau cadre pour les contrats MDD, sur lequel nous attirons toute la vigilance de l'État. Et au-delà de la grande distribution, reste le secteur de la restauration hors foyer, qui fait l'objet d'une obligation supplémentaire et attendue de longue date par le monde agricole en matière d'affichage de l'origine des viandes de volailles, de porc et d'agneau. C'est une avancée majeure qui met sur un pied d'égalité toutes les viandes et nous comptons sur la responsabilité des restaurateurs et de la commande publique pour s'engager au plus vite dans cette pleine transparence vis-à-vis de leurs clients.

Origine et rémunération guident donc nos actions. La FNSEA et Jeunes Agriculteurs sillonnent les campagnes depuis la promulgation de la loi EGAlim 2 pour l'expliquer aux agriculteurs et les inciter à contractualiser, il est donc aujourd'hui temps que les acheteurs, tout au long de la chaîne, s'imposent les mêmes règles ! Au moment où certains producteurs vivent des situations dramatiques et si l'on souhaite pouvoir approvisionner nos compatriotes dans la durée, soyons tous responsables à un mois de la clôture des négociations !